

RÉALISATION

R1. Quel type de consultation/marché pour un projet bois ?

FICHE R1.3 Consultation en conception-réalisation pour sélectionner une équipe de concepteurs et d'entreprises.

Ce type de consultation est fréquent pour les projets bois importants. Avec la loi ELAN II va devenir plus fréquent en marché public, puisque son utilisation ne sera plus restreinte à des cas spécifiques tel qu'actuellement.

Il s'agit d'un rapprochement entre le maître d'œuvre et entreprises. Les réponses à la consultation sont portées par le mandataire du groupement qui est souvent l'entreprise. (Les remarques précédentes s'appliquent.)

Des groupements d'entreprises peuvent se former ponctuellement pour formuler une réponse. Le mandataire est généralement l'entreprise qui a le plus gros lot, et généralement le lot bois.

Il faut dans ce cas s'assurer des moyens de l'entreprise pour gérer son rôle de mandataire, du début à la fin du chantier, car on constate que ce rôle est souvent minoré par les entreprises n'ayant jamais fait ce genre de réponse.



Garantit un coût final maîtrisé.



Permet des échanges entre concepteur/entreprise pour élaborer la proposition, et donc des optimisations qui bénéficient au prix final.



© 10i2laArchitecture@francoisbaudry



LES FINANCEURS

